

Vous y reconnoîtrez, Sire, que la signature de plusieurs Curés de la Capitale de vôtre Royaume n'a été mise au bas d'une Requête destinée à être présentée à leurs Supérieurs Ecclésiastiques, que par les instances qui ont été faites de la part de ce Prélat, ou par ce Prélat lui-même; à qui l'on sent qu'il étoit bien difficile de ne pas donner cette marque de complaisance. Vous y verrez, que quelques-uns de ces Curés ont commencé par refuser de signer cette Requête, parce qu'ils regardoient ces signatures sollicitées dans les maisons, comme répréhensibles.

Il y a plus: Les dattes vous feront appercevoir, que rien n'a été capable d'arrêter les sollicitations, jusqu'au 4. de ce mois; & ce qui fera sans doute encore plus d'impression sur V. M.; c'est le langage d'une partie de ces Curés; les uns disant, que s'ils ont reçu des Billets de Confession, par un usage qu'ils ont trouvé introduit dans leurs Paroisses, ils se sont bien gardés de les exiger à la rigueur, considérant cette exaction comme capable de troubler la paix qu'ils se font un devoir d'entretenir; d'autres déclarant, que leur intention n'est pas de refuser les Sacremens sous le prétexte du défaut de représentation de ces billets.

Que ces sentimens, Sire, & l'esprit de charité qu'ils annoncent, sont contraires à la Loi arbitraire qu'on voudroit établir de la nécessité de ces refus. Daignez, Sire, vous occuper de ces importans objets que nous venons de mettre sous vos yeux. Ils sont dignes de l'attention d'un grand Roi. Nous vous en conjurons au nom d'une Nation entière, effrayée des suites qu'entraîne la division de sentimens en matière de religion. Les maux négligés deviennent sans remède, & le trouble s'accroît par l'impunité. Quelles ressources, Sire, n'avez-vous